

INVITATION

A TOUS LES AESH DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES DES SECTEURS

- ⇒ CARBON BLANC, Collège Simone Veil
Lundi 10 Novembre 2025, de 13h30 à 16h30
- ⇒ PAREMPUYRE, Collège Porte du Médoc
Lundi 17 Novembre 2025, de 13h30 à 16h30
- ⇒ LA REOLE, Collège Paul Esquinance
Lundi 17 Novembre 2025, de 13h30 à 16h30
- ⇒ ST ANDRE DE CUBZAC, Collège La Grosse
Lundi 24 Novembre 2025, de 13h30 à 16h30
- ⇒ FLOIRAC, Collège Georges Rayet
Mardi 25 Novembre 2025, de 13h30 à 16h30
- ⇒ LEGE CAP FERRET, Collège Jean Cocteau
Lundi 1^{er} Décembre 2025, de 13h30 à 16h30

- ⇒ BOURG SUR GIRONDE, Collège J. Prévert
Lundi 12 Janvier 2026, de 13h30 à 16h30
- ⇒ GUITRES, Collège Jean Aviotte
Lundi 26 Janvier 2026, de 13h30 à 16h30
- ⇒ LE TEICH, Collège Val des Pins
Lundi 26 Janvier 2026, de 13h30 à 16h30
- ⇒ TALENCE, Collège Victor Louis
Mardi 27 Janvier 2026, de 13h30 à 16h30
- ⇒ LIBOURNE, Collège Marguerite Duras
Lundi 2 février 2026, de 13h30 à 16h30

2025 - 2026
RIS AESH



Pour participer à ces réunions d'informations syndicales sur temps de travail :

- Compléter le formulaire de demande d'autorisation absence (cocher : « Autorisation d'absence à titre syndical »)
- Le faire signer, par le directeur de l'école ou le chef d'établissement.
- L'établissement d'affectation ou l'AESH adresse ensuite le formulaire avec le présent tract au coordonnateur du PIAL (ce tract d'invitation aux RIS AESH sert de justificatif à la demande d'autorisation d'absence).
- Si transmission par mail : utiliser la boîte professionnelle (prenom.nom@ac-bordeaux.fr)

La demande est à formuler au minimum 48h avant la réunion d'information syndicale



UTILISEZ CE DROIT : L'information syndicale sur temps de travail est un droit pour tout fonctionnaire, titulaire ou contractuel comme vous (12h/an soit 3h/trimestre ou 1h/mois.).

S'inscrire aux RIS

Votre demi-journée d'information syndicale est rémunérée, aucune perte de salaire.
C'est l'occasion de vous retrouver entre AESH et d'échanger librement avec le syndicat.